

Communiqué de presse

Douains, le 03 décembre 2024

J'ai des travaux à faire, mais comment les financer ?

L'OPAH peut m'aider !

Le bilan sur les aides accordées

Après 3 ans d'existence, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), lancée en juin 2021 par Seine Normandie Agglomération (SNA) en partenariat avec les villes de Vernon et des Andelys, rencontre un franc succès sur ses aides liées aux travaux de rénovation de l'habitat (énergie, adaptation, insalubrité).

Pour rappel, l'OPAH est un dispositif qui propose des **aides financières et un accompagnement technique et administratif gratuit aux propriétaires** désireux de réaliser des travaux de rénovation dans leur logement (occupé ou vacant) en matière de performance thermique, d'adaptation à la perte d'autonomie, de moyenne dégradation ou travaux lourds. **Ces subventions s'adressent aux propriétaires privés occupants ou bailleurs et aux copropriétés** sous conditions d'éligibilité ; elles représentent de 35% à 100% du coût total HT des travaux éligibles - selon les ressources des ménages et la nature des travaux envisagés.

A ce jour, plus de 1000 propriétaires se sont renseignés sur ce dispositif et nombre d'entre-eux ont entamé des démarches pour rénover leur logement : 83% des personnes sont éligibles aux aides proposées et plus de 400 visites à domicile ont été réalisées par l'opérateur Citémétrie.

On compte 214 dossiers accordés sur le territoire de SNA, dont 49 sur la commune de Vernon et 22 sur Les Andelys.

Ainsi, **près de 4 millions d'euros d'aides** des divers partenaires (Etat, Agence Nationale de l'Habitat, Région, Département, SNA, villes de Vernon et des Andelys, Action logement, CAF, Caisses de retraite...) ont été accordées aux propriétaires éligibles, soit un taux moyen de subvention de 65% du montant TTC des travaux.

À la rencontre d'une habitante bénéficiaire de l'OPAH et de l'élu communautaire chargé de l'habitat durable

Mme D'HERVILLY

Habitante des Andelys, bénéficiaire de l'OPAH

Montant des travaux : 60 828 € TTC

Montant des aides publiques : 26 250 €

Soit une économie de 43%

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif OPAH ?

J'ai eu connaissance de ce dispositif par le biais de ma mairie, sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la mairie des Andelys. Ces sources m'ont permis de bien comprendre l'intérêt du programme et de me renseigner sur les étapes à suivre pour en bénéficier.

Quels travaux avez-vous effectués dans le cadre de l'OPAH ?

J'ai entrepris une rénovation complète de l'enveloppe extérieure de mon logement. Les travaux réalisés ont inclus la réfection de la toiture, la remise en état des murs, le remplacement des fenêtres pour une meilleure isolation, ainsi que l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur et l'efficacité énergétique du bâtiment. Ces travaux ont permis d'optimiser le confort thermique et de moderniser l'habitation.

L'accompagnement technique et administratif de Citémétrie a-t-il été une vraie plus-value pour vous ?

Oui, l'accompagnement de Citémétrie a été d'une grande aide, en particulier sur le plan administratif. Ils ont pris en charge la gestion des demandes de subventions auprès de différents financeurs potentiels, ce qui a considérablement allégé mes démarches. Grâce à leur expertise, le processus a été beaucoup plus fluide, et ils m'ont apporté des conseils utiles tout au long du projet.

Thibaut Beauté

Vice-Président à l'habitat durable et l'urbanisme

Qu'est-ce qu'une OPAH ?

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'OPAH est une initiative de Seine Normandie Agglomération qui vise à offrir un accompagnement sur mesure aux habitants de toutes les communes du territoire.

Nous souhaitons participer à la requalification des logements du parc privé grâce aux actions de rénovation énergétique, de lutte contre l'habitat dégradé voire indigne, et d'adaptation du logement pour une meilleure autonomie des personnes face au vieillissement ou au handicap.

Les propriétaires occupants considérés comme « modestes » représentent aujourd'hui 30% de l'ensemble des propriétaires de notre Agglomération. Notre aide devrait donc intéresser une part importante de nos habitants. Les propriétaires bailleurs sont également concernés par ce dispositif s'ils souhaitent rénover leurs logements locatifs ou remettre sur le marché des logements vacants, en contrepartie d'un loyer raisonnable pour les locataires.

Ce dispositif vous propose un **accompagnement administratif et technique**, réalisé par notre opérateur Citémétrie (tout au long du projet de travaux). Il vous permet notamment d'être **conseillé sur les travaux à réaliser et de constituer, déposer les dossiers pour toutes les aides financières mobilisables** (nationales, régionales, départementales et locales).

Au-delà des problématiques de logement, ces aides participent directement :

- **À la transition écologique et énergétique** du territoire. Les projets soutenus permettent à minima un saut de 2 classes sur les consommations énergétiques (DPE) et une baisse des émissions de gaz à effet de serre ;
- **Au renforcement de la cohésion sociale**, en favorisant le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite, et en réduisant la précarité énergétique des habitants modestes et leurs factures d'électricité.

Pour obtenir des renseignements et solliciter vos aides, contactez l'opérateur Citémétrie :

Par téléphone au 02 78 77 60 70

Par email : opah.sna@citemetrie.fr

Lors des permanences organisées sur le territoire : <https://www.sna27.fr>

Contact presse :

Stéphane Randrianarivelo

Directeur de Cabinet, de la Communication et de l'Événementiel
Seine Normandie Agglomération et Ville de Vernon

srandrianarivelo@sna.vernon27.fr

06.25.29.37.73